



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 18 FEVRIER 2016

■ COGNAC

Incendie criminel avenue d'Angoulême

Un feu de poubelle s'est transformé en un important incendie mardi soir vers 22h30, dans l'artère commerçante de Cognac, à l'angle de l'avenue d'Angoulême et de la rue du Canton, devant la porte latérale gauche de l'église Saint-Léger et à gauche du tabac-presse «La Royale». L'incendie s'est rapidement propagé à la toiture d'une habitation mais surtout à un compteur de gaz dans la rue, qui a formé une torchère.

Impossible pour les 25 pompiers des casernes de Cognac, Segonzac et Jarnac d'éteindre directement cette fuite de gaz enflammée sans risquer une explosion. Il a fallu attendre l'intervention de GRDF qui a coupé le gaz pour que les flammes s'estompent peu à peu faute de combustible. Les pompiers sont restés sur place jusqu'à 4h du matin pour sécuriser les lieux.

Pour la police, l'origine volontaire de l'incendie ne fait pas de doute.

«Nous avons des signalements assez précis grâce à plusieurs témoins, explique le commandant de police de Cognac Frédéric De Vargas. Il s'agirait de trois jeunes personnes, deux hommes et une femme. Ils seraient restés sur place un moment avant de prendre la fuite devant l'ampleur de l'incendie. Je leur conseille d'assumer leurs actes et de venir se présenter au commissariat.»

Un premier feu de poubelle avait également été signalé peu avant 19h, rue Cormereau, à quelques mètres de la place du Canton. Les pompiers étaient déjà intervenus. Le feu n'avait pas fait d'autres dégâts.

Le Petit Casino, voisin du second incendie, ne peut pas en dire autant. «Il a été contraint de jeter son stock de denrées périssables en raison de la coupure d'électricité provoquée par l'incendie», explique la police.



Un feu de poubelle s'est propagé à un compteur de gaz dans la nuit de mardi à mercredi, à Cognac.

Photo Christophe Barraud

Il revendait des voitures sans les payer: trois mois ferme

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Il revendait des voitures, à Châteaubernard. Une affaire sans envergure qui a rapidement périclité. Et dans le naufrage de sa société, courant 2015, cet auto-entrepreneur de 47 ans n'a pas payé deux femmes qui l'avaient chargé de vendre leur bien. «*Je ne pouvais plus, j'avais des dettes, on a vidangé mon compte*», s'excuse-t-il, ce mercredi après-midi à la barre du tribunal correctionnel d'Angoulême où il doit répondre d'abus de confiance, faux et usage de faux.

L'ex-proprétaire d'une Suzuki, domiciliée à Corme-Royal en Charente-Maritime, attend toujours les 2.500 euros émanant de la vente conclue par le négociateur. L'acheteuse, sa cousine, ne l'aurait, selon ses dires, «*jamais payé*». De la même façon, une Charentaise n'a toujours pas vu les 14.000€ provenant de la vente de sa Mercedes, une cession conclue d'ailleurs sans sa signature, par l'intermédiaire qui a rédigé de faux certificats de vente.

Une manœuvre d'autant plus problématique que le véhicule est gagé et que l'acquéreur, un retraité, Charentais également, roule depuis deux ans sans la carte grise qu'il n'a, et pour cause, jamais pu obtenir.

Pressé par la vendeuse de la Mercedes de lui verser son dû, l'auto-entrepreneur indélicat a fini par

lui faire parvenir un chèque, signé de sa propre mère, mais en lui demandant d'attendre avant de l'encaisser, «*en raison de difficultés de trésorerie*». La Charentaise n'a jamais pu le déposer sur son compte en banque: la mère du négociateur, ne disposant pas d'une telle somme, a fait opposition immédiatement.

«*Les victimes, même si elles restent mesurées, aimeraient faire de mon client un professionnel de l'arnaque automobile, mais il n'en est rien, plaide son avocat. Même s'il compte plusieurs condamna-*

tions à son actif (trois pour conduite sous empire d'un état alcoolique ou défaut de permis, ndlr), on ne trouve aucune infraction financière dans son passé. Il n'a fait cela que parce qu'il était en train de chavirer. Il n'y a pas de mauvaise intention, on n'est pas sur du pénal mais sur du civil.»

En vain: le tribunal condamne le Castelbernardin à trois mois de prison ferme et à une obligation d'indemniser ses trois victimes. À la présidente qui l'interrogeait sur ce point, il a juré qu'il n'y en avait pas d'autres.

Les gendarmes s'étaient déplacés pour rien: du travail d'intérêt général

Quatre patrouilles et onze gendarmes qui se sont déplacés pour rien. C'était le 16 septembre 2015 à Aigre. À l'interphone de la gendarmerie, il leur avait juré qu'il avait entendu «*des coups de fusil*» dans une maison. Alors ils y sont allés, bien sûr.

Pour ne rien trouver d'autre que des résidents hébétés, tombant des nues face à cette mauvaise blague. En fait une «*vengeance*» orchestrée par ce jeune de vingt ans tout juste. Un acte «*débilé*», comme il le dit ce mercredi après-midi devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, parce qu'un occupant de la maison l'avait «*balancé dans une affaire de vol*», l'une de celles qui ont contribué à

déjà bien remplir son casier judiciaire: sept mentions en deux ans à peine, essentiellement pour de tels faits, depuis 2013.

«*C'est dommage qu'on ne les calcule pas mais si l'État devait lui demander de rembourser les frais de cette intervention, il aurait des surprises*, gronde le procureur prêt, avant l'audience, à requérir de la prison ferme pour le petit plaisantin. Finalement, à la lecture de son casier judiciaire, il s'avère que seul le Travail d'intérêt général (TIG) semble avoir un effet sur son comportement.» Il est suivi dans ses réquisitions: 105 heures de TIG, deux mois de prison ferme en cas de non-exécution.

Les jeunes dirigeants ouvrent leurs portes aux étudiants

La section cognaçaise du CJD organise les trophées de la performance globale. Cette action invite les étudiants à s'immerger dans l'entreprise.



Christine Tardy, entourée de Jean-Pierre Bernadet et de Cédric Raynaud, respectivement vice-président et responsable du bureau jeunesse du centre des jeunes dirigeants d'entreprise de Cognac.

Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Mo-ti-vés, les entrepreneurs de la section cognaçaise du centre des jeunes dirigeants d'entreprise de Charente (CJD 16). Et ils se bougent pour permettre aussi aux jeunes étudiants de découvrir le monde du travail dans des conditions pour le moins valorisantes. «Et dans un cadre où chacun y trouve son compte», souligne leur présidente Christine Tardy, ravie d'annoncer l'événement en la matière organisé par la section pour la première fois à Cognac, la semaine dernière.

«On s'est engagé dans l'opération "trophées de la performance globale" dont la remise des prix s'effectuera en ville le jeudi 31 mars. C'est une initiative lancée par la section de Poitiers que l'on a souhaité reprendre», souligne-t-elle.

Cette opération permet à des étudiants de bac plus 3 à bac plus 5 d'accéder aux entreprises des dirigeants du CJD pour les diagnosti-

quer. Et à ces derniers de profiter de ce regard extérieur pour lancer ensuite des voies d'amélioration au sein de leurs propres structures.

Sept écoles de Cognac

«Cette année, nous avons 15 groupes de trois étudiants par école, parmi lesquelles on trouve le lycée Louis-Delage (section FS Pack), l'école d'ingénieurs d'Angoulême, ou encore le centre européen de packaging. Sept sont de Cognac», indique Cédric Raynaud, responsable du bureau jeunesse pour la section cognaçaise. Ces groupes ont pour mission d'auditer les entreprises choisies et de remettre leur rapport à un jury.

Les trois meilleurs projets se verront décerner leurs trophées. Avec cette initiative, le CJD veut défendre une autre vision de la performance de l'entreprise, pas seulement basée sur la seule performance économique, «mais qui intègre aussi la performance sociale,

”

Un diagnostic qui intègre la performance sociale, environnementale, sociétale, et pas seulement économique.

environnementale, sociétale», explique Christine Tardy.

«Notre objectif n'est pas de réunir des patrons pour faire du business, mais pour qu'ils puissent apprendre, partager, se former, échanger sur des mêmes problématiques et transmettre également», conclut Jean-Pierre Bernadet, le vice-président de cette section cognaçaise qui réunit 36 dirigeants issus de tous les secteurs d'activité, représente 1.500 salariés et pèse 283M€ de chiffre d'affaires.

Valls désamorce la colère agricole



Pour faire entendre leurs revendications, les agriculteurs avaient bloqué hier la rocade de Rennes.

Photo AFP

La FNSEA maintient la pression

Le patron de la FNSEA Xavier Beulin a salué l'annonce du Premier ministre mais a prévenu que les manifestants attendaient encore des mesures au niveau européen ainsi que le maintien de prix acceptables dans les négociations commerciales avec la grande distribution, à la fin du mois, pour que la mobilisation prenne fin. « Nous attendons avec une certaine fébrilité le 29 février au soir et être sûr qu'au moins on puisse avoir eu gain de cause sur quelques sujets », car il faut sortir de cette spirale infernale où il y a un renvoi de balle permanent entre les grandes enseignes d'un côté les transformateurs de l'autre, avec le paysan faisant le ping-pong entre les deux », a assuré M. Beulin. Si le patron de la FNSEA a appelé tous ses collègues à « faire preuve de mesure », il n'a pas demandé la fin des manifestations. Pour les organisateurs de la manifestation de Rennes, l'objectif est clair: maintenir la pression sur l'État et la grande distribution.

Des centaines de tracteurs ont bloqué hier la rocade de Rennes pendant plusieurs heures pour exiger des mesures face à la crise du secteur, tandis que Manuel Valls a annoncé des baisses de charges sociales et appelé la FNSEA à faire cesser les manifestations. Les derniers tracteurs participant à la manifestation agricole à Rennes ont quitté la rocade après l'annonce de la libération d'un manifestant interpellé un peu plus tôt lors d'incidents devant la préfecture. Selon un bilan de la préfecture de région à la mi-journée, environ 480 engins agricoles et une centaine de remorques venant de Bretagne, de la Manche ou de la Mayenne, ont participé à la mani-

- Le Premier ministre a annoncé hier une baisse des charges
- Les agriculteurs en colère ont levé les barrages
- Mais restent sur leurs gardes.

festation, qualifiée de « vitrine de la détresse du monde agricole », par les organisateurs.

Selon la FRSEA (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles) bretonne, entre 500 et 600 engins agricoles étaient mobilisés. Les organisateurs avaient exhorté leurs troupes à manifester « dans le respect des biens et des personnes » et s'étaient engagés à ne pas quitter la rocade, mais plusieurs agriculteurs se sont affranchis de cette promesse en volant de leurs tracteurs la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Une soixantaine d'entre eux ont déversé des gravats devant l'entrée du site et incendié de la paille sur la chaussée, tandis qu'un manifestant tentait de pénétrer dans l'enceinte du bâtiment en défonçant la grille avec son tracteur, selon la préfecture.

Les forces de l'ordre ont alors fait usage de grenades lacrymogènes et interpellé une personne.

” Cette année blanche sociale se traduira par un report automatique d'un an, reconductible dans la limite de trois ans.

Dans le même temps, le Premier ministre Manuel Valls a annoncé à l'Assemblée nationale une

baisse de sept points des cotisations sociales de tous les agriculteurs, ainsi qu'une « année blanche sociale » sur les cotisations sociales pour ceux ayant dégagé de très faibles revenus en 2015. Cette année blanche sociale se traduira par « un report automatique d'un an, reconductible dans la limite de trois ans, sans aucune démarche de l'agriculteur, sans pénalité ou intérêt de retard, de toutes les cotisations sociales 2016 », a expliqué le chef du gouvernement. Cumulée à une baisse des allocations familiales décidée en janvier 2015, la baisse totale de cotisations s'élève à dix points, a souligné M. Valls, qui a appelé la FNSEA à faire cesser les manifestations.

Réforme du travail au 49.3?

Le projet de loi concernant la réforme du droit du travail consacre la primauté de l'entreprise. La ministre du Travail n'exclut pas le recours au passage en force.

Le projet de loi réformant le droit du travail prévoit de consacrer la primauté de l'accord d'entreprise sur la branche en matière d'assouplissement du temps de travail, et instaure un plafonnement des indemnités prud'homales à 15 mois de salaire, selon le texte transmis au Conseil d'Etat hier.

Le texte de la ministre du Travail Myriam El Khomri de près de 150 pages est intitulé «projet de loi visant à instaurer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs». Il se décline sur six grands titres, qui s'articulent autour de trois niveaux: l'ordre public, le champ de la négociation collective, les dis-



Myriam El Khomri affirme que le gouvernement prendra «ses responsabilités». Photo AFP

«C'est notamment le cas», poursuit-il, «en matière de fixation du taux de majoration des heures supplémentaires, où la priorité est donnée à l'accord d'entreprise, et non plus à l'accord de branche». La majoration minimum de 10% pour la rémunération des heures supplémentaires est maintenue, mais les branches n'auront plus le pouvoir d'empêcher les entreprises de descendre sous le seuil de 25%, comme c'est le cas actuellement.

«A défaut d'accord», la majoration est de 25% pour les huit premières heures supplémentaires, et de 50% pour les suivantes, stipule de texte.

La durée quotidienne du travail effectif par salarié ne peut excéder dix heures. Actuellement, il faut une autorisation selon des conditions déterminées par décret pour

dépasser ce temps. Dans le projet, un accord de branche ou d'entreprise pourra prévoir un dépassement jusqu'à douze heures», «en cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise».

Compétitivité

Les entreprises pourront également, par accord, moduler le temps de travail au-delà d'une année.

Durant une période de seize semaines, la durée hebdomadaire de travail peut aller jusqu'à 44 heures, voire 46 en cas d'accord de branche ou d'entreprise.

Le texte confirme la possibilité de valider des accords minoritaires par un référendum.

Les indemnités prud'homales en cas de licenciement sont plafon-

nées à 15 mois, et varient selon l'ancienneté.

Le projet de loi doit être présenté en conseil des ministres le 9 mars. La ministre du Travail Myriam El Khomri a exprimé sa volonté de «convaincre» les parlementaires du bien fondé de sa réforme du droit du travail, tout en laissant entendre que le gouvernement, si besoin, pourrait utiliser l'article 49.3 permettant une adoption sans vote, dans un entretien aux *Echos* d'aujourd'hui.

Interrogée sur les inquiétudes de la majorité face à un projet donnant plus de flexibilité aux entreprises et l'hypothèse d'un 49.3, la ministre affirme que le gouvernement prendra «ses responsabilités».

«Nous voulons faire avancer le pays par le dialogue social, garantir davantage des droits réels et rendre les entreprises plus compétitives», ajoute-t-elle.

Le gouvernement «ne considère pas les mini-jobs allemands ou les contrats zéro heure anglais comme des modèles, bien au contraire», mais «nous ne vivons pas dans un monde clos et nous devons nous aussi évoluer», estime M^{me} El Khomri.

Son projet de loi, qui sera présenté le 9 mars en Conseil des ministres et examiné en avril à l'Assemblée nationale, vise à «améliorer la compétitivité des entreprises, développer et préserver l'emploi, réduire la précarité du travail et améliorer les droits des salariés», explique-t-elle.

Selon la ministre, «il y a des blocages dans notre société, il faut faire confiance à la négociation collective dans les entreprises et dans les branches, pour les lever, en se basant sur les besoins du terrain».

”

Il y a des blocages dans notre société, il faut faire confiance à la négociation collective dans les entreprises et dans les branches.

positions supplétives applicables en l'absence d'accord d'entreprise et de branche.

La durée légale hebdomadaire reste de 35 heures dans la mesure où celles effectuées au-delà sont considérées comme des heures supplémentaires. Ce qui change, c'est que «la primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail devient le principe de droit commun», selon le texte.

TRIBUNE LIBRE

Travaux publics : 2015, « une année de cauchemar »



CHRISTIAN SURGET
PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAUX
PUBLICS D'AQUITAINE

Pour les travaux publics, l'année écoulée a été une année de cauchemar. Était-ce une surprise ? Certainement pas. Nous savions, depuis déjà quatre ans, que peu à peu ce qui était partie prenante de la vie du pays était en train de se morceler. De moins en moins de travaux. De moins en moins de commandes publiques. Des entretiens d'ouvrages de plus en plus différés. Dès lors, comment éviter le marasme que nous connaissons ? Ce dernier se traduit par un record historique de chute d'activité depuis plus de trente ans. 33 000 emplois perdus entre 2008 et 2015, dont 15 000 l'année dernière. 269 entreprises fragilisées ou qui ont disparu entre août 2014 et juillet 2015.

Les perspectives pour l'année qui démarre ne sont pas meilleures. Les budgets consacrés habituellement aux investissements dans de nouvelles infrastructures et aux nécessaires travaux d'entretien sont passés de l'ordre des priorités à celui de la variable d'ajustement. On en connaît les raisons. Diverses élections, incertitudes électorales, loi Notre qui a plongé les collectivités dans un immobilisme favorisant les égoïsmes locaux au détriment de l'intérêt général, baisse des dotations, économies que l'État se doit de réaliser, rognant sur les chantiers annoncés, routiers ou ferroviaires.

« Record historique de chute d'activité depuis plus de trente ans : 33 000 emplois perdus entre 2008 et 2015 »

directement liés à notre secteur d'activité. S'il est des métiers qui permettent à des salariés d'arriver sur le marché du travail et favorisent l'insertion, ce sont bien ceux des travaux publics. C'est également une géographie ordonnée, un ensemble patiemment construit depuis les années 1950, qui est aujourd'hui mis en danger.

On aurait tort d'ignorer qu'il fait partie du cadre de vie que chaque citoyen s'accorde à trouver logique. Nous savons combien est coûteux un manque d'entre-

Cette catastrophe ne touche pas seulement notre secteur, et cet avertissement ne se veut pas un coup de clairon corporatiste. Bien au contraire. L'ensemble des travaux publics est au cœur même de ce qui fait la France. 4 millions d'emplois sont

tiens de ces ponts, ces tunnels, ces routes, voies ferrées, ces réseaux d'eau potable ou d'électricité aménagés année après année, dans la suspicion parfois, dont on va s'apercevoir bientôt combien ils contribuent à resserrer plus encore les liens qui structurent un terroir. Tous les jours, nous constatons combien l'absence de choix conduit à un éparpillement des interventions au détriment des projets structurants. Ceux qui précisément permettent de mieux vivre.

Tout cet ensemble n'aurait pu exister sans la collaboration exemplaire entre nous-mêmes, exécutants et donneurs d'ordres. C'étaient les aménageurs disparus des DDE et DDA, investis d'une mission régaliennne, mus par des logiques macroéconomiques peu sensibles aux

« Il sera indispensable que les grandes Régions reprennent sous leur coupe ce qui relevait de l'arbitrage d'État »

querelles locales. En mission pour l'État dans l'intérêt du citoyen, ils faisaient prévaloir l'intérêt général sur le particulier, la vision globale sur la vision locale. Aujourd'hui, ces grands corps ont disparu. Les transferts de compétences, qui leur ont

fait quitter l'État pour passer sous autorité territoriale, ont gommé l'influence qui prévalait et rendu difficile l'autorité de leur arbitrage.

Nous sommes aujourd'hui à un carrefour. Il sera indispensable que les futures grandes Régions reprennent sous leur coupe ce qui relevait de l'arbitrage de l'État. Tâche bien plus ardue qu'on ne peut l'imaginer, pour la distance nécessaire qu'il faut retrouver et l'obligation de conserver un observateur local (qui pourrait être le Département, lequel interviendrait en appui et conseil auprès des collectivités locales). Notre profession est une solution, au service des nouvelles grandes régions et donc de notre grande Aquitaine. Elle contribue à une répartition harmonieuse entre les territoires : ne pas tout ramener à Bordeaux mais amener Bordeaux partout ; construire sur notre admirable façade atlantique un port qui se devrait être d'ambition et de taille internationale, créer un lien dans la diversité des paysages. Bref, construire ensemble la nouvelle Aquitaine. Sinon, il faudra prendre garde au jour où les citoyens s'étonneront et demanderont pourquoi ce dont ils bénéficiaient hier, dont le confort et la modernité sans cesse améliorés leur paraissaient comme le juste cours d'un pays moderne normalement gouverné, s'est lentement dégradé, voire, parfois, a disparu.

En d'autres termes, quand ils s'apercevront que ce qu'on appelle « travaux publics » ne sera plus des travaux au service du public.

Les candidats déclarés

Date de candidature

François Fillon
Ancien premier ministre
9 mai 2013

Alain Juppé
Maire de Bordeaux,
ancien premier ministre
20 août 2014

Nadine Morano
Ancienne ministre,
députée européenne
4 septembre 2015

Jean-Frédéric Poisson
Président du Parti
chrétien-démocrate,
député (Yvelines)
14 septembre 2015

Hervé Mariton
Député (Drôme)
20 septembre 2015

Frédéric Lefebvre
Député (Français de l'étranger),
ancien secrétaire d'État
21 janvier 2016

Jean-François Copé
Maire de Meaux,
à la tête de l'UMP
de 2010 à 2014
14 février 2016



Les candidats annoncés

Bruno Le Maire
Ancien ministre,
député (Eure)
23 février 2016

Nathalie Kosciusko-Morizet
Ancienne ministre,
députée (Essonne)
10 mars 2016?



Nicolas Sarkozy
Ancien président
de la République,
président
des Républicains
(depuis 2014)
Septembre 2016?

Ils ont renoncé

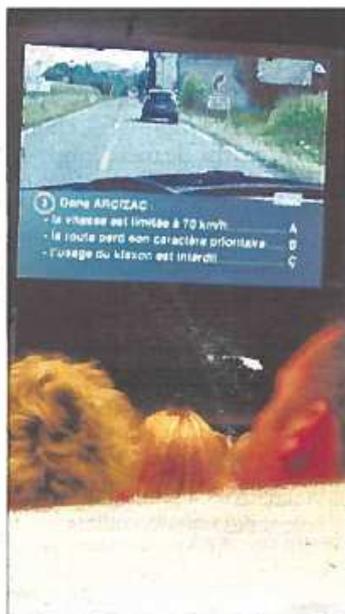
Xavier Bertrand
13 octobre 2013
au 14 décembre 2015

Christian Estrosi
13 juin 2014
au 16 décembre 2015

Photos : CC-Motty, Kirby Simon, Olivier Ezratty, Audrey Levavasseur, DR, Marie-Lan Nguyen, CC-GNU, Rama.

VISA CTU

L'examen du Code de la route fait peau neuve



Il faudra toujours donner 35 bonnes réponses sur 40... PHOTO DR

SÉCURITÉ ROUTIÈRE 1 000 nouvelles questions, notamment sur l'écologie, sont désormais au programme du Code

L'examen du Code de la route fait peau neuve à partir d'aujourd'hui et s'appuiera sur 1 000 nouvelles questions, qui porteront notamment sur les premiers secours et l'écologie, avec pour la première fois des vidéos, a annoncé hier la Sécurité routière.

Le nouvel examen du Code prendra en compte la capacité des conducteurs à « percevoir les risques », notamment ceux liés « aux usagers vulnérables » (piétons, cyclistes), leurs connaissances sur les nouvelles technologies (radars à distance, système eCall, etc.), a expliqué le dé-

légué interministériel chargé de la Sécurité routière, Emmanuel Barbe, lors d'une conférence de presse.

La nouvelle banque de questions passe de 700 à 1 000, entièrement réécrites, s'appuyant sur des vidéos et des vues aériennes. L'examen portera sur 40 questions, dont quatre vidéos, et pour obtenir le sésame il faudra encore avoir au moins 35 bonnes réponses. Même si le support change, la durée de l'épreuve, elle, reste identique : entre 23 et 25 minutes, selon la Sécurité routière. La mise en place de cet examen renoué aura lieu à l'examen le 18 avril.

Les questions sont adaptées à la « pratique réelle », s'appuient sur une « communication plus proche des jeunes » à travers les supports, a-t-il ajouté, rappelant que la route est la première cause de mortalité chez les jeunes.

Les nouvelles questions sont notamment fondées « sur le comportement » pour que le candidat comprenne que parfois « si le Code de la route l'autorise à dépasser par exemple un cycliste sur un passage à niveau », en pratique « mieux vaut ne pas le faire ».

En 2015, les conducteurs novices ont été impliqués dans un accident mortel sur cinq, et la mortalité des jeunes (de 18 à 24 ans) a augmenté de 7% par rapport à 2014 (642 morts, contre 612).

L'épreuve théorique générale du Code de la route est le premier examen en France, avec 1,44 million de candidats l'an dernier pour un taux de réussite de 71,5%. Une partie des professionnels redoutent que ce nouvel examen n'entraîne automatiquement une baisse du taux de réussite. Un argument balayé par la Sécurité routière.

La Casden s'ouvre aux trois fonctions publiques

BANQUE Cette filiale du groupe Banque populaire dédiée aux enseignants élargit son périmètre d'intervention

L'évolution est historique pour la Casden, filiale du groupe Banque populaire Caisse d'épargne (BPCE) qui détient 5% de son capital. Cette banque coopérative dite affinitaire est celle du personnel de l'Éducation nationale, de la recherche et de la culture. Elle détient environ un tiers de parts de marché sur ce segment historique. Ses dirigeants et ceux du groupe BPCE ont décidé d'ouvrir ses services à tous les fonctionnaires de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Ce changement ouvre de réelles perspectives de développe-

ment à la Casden qui compte plus de 1 million de sociétaires et emploie 540 salariés. —

Depuis les années 1950, elle accompagne sur un mode coopératif et mutualiste les projets des enseignants avec une mise en commun de l'épargne ouvrant droit à des taux d'intérêt privilégiés. Ce sont ces avantages spécifiques qui sont désormais accessibles à tous les fonctionnaires de France, conjoints et retraités. Ce qui fait du monde, environ 10 millions de personnes.

Dans le périmètre de la Banque populaire Aquitaine Centre Atlantique, la Casden compte 78 000 clients sociétaires. Elle a augmenté ses parts de marché en 2015 et a accordé 5 000 prêts immobiliers avec sa garantie, pour un montant total d'engagements de 651 millions d'euros.

Jean-Bernard Gilles



La police recherche trois mineurs qui auraient volontairement provoqué l'incendie. PHOTO J.B.G.

Un geyser de feu

COGNAC L'incendie d'une conduite de gaz a détruit un immeuble mardi soir

JONATHAN GUÉRIN
cognac@sudouest.fr

Leur acte aurait pu avoir des conséquences dramatiques, mais il n'a finalement causé que des dommages matériels. La police recherche activement trois adolescents suspectés d'avoir mis le feu, mardi soir, à des cartons dans le centre-ville de Cognac. Il s'agit en fait de l'une des entrées de l'église Saint-Léger, au niveau de la rue d'Angoulême. Très vite, le feu s'est propagé dans ces locaux affectés aux sacristains. « Les fils électriques explosaient de partout », témoigne un riverain qui a filmé la scène.

Mais surtout, les flammes atteignent le compteur de gaz. Quand les 25 pompiers arrivent sur le site, vers 22 h 40, un geyser de feu s'est déjà formé : une torche d'environ deux mètres sort du tuyau de gaz, au ni-

veau de la chaussée. Le bruit cataclysmique autant que l'image hypnotisante laissent les quelques badauds hallucinés par ce spectacle peu commun.

Le risque d'explosion est très élevé. La priorité revient alors à évacuer les personnes à proximité immédiate. Un père et son fils occupants un logement tout proche sortent par un accès opposé à la rue. Les policiers établissent dans le même temps un cordon de sécurité, empêchant les habitants de rentrer chez eux.

Trois suspects recherchés

Par chance, le lieu est peu fréquenté : dans le voisinage immédiat du sinistre, on ne compte que des commerces. Mais surtout, les services de GRDF sont immédiatement à pied d'œuvre. Il faudra tout de même attendre 23 h 40 pour que la flamme s'éteigne à la faveur d'une coupure du réseau et de la combustion de la totalité du gaz encore présent dans les tuyaux.

Pendant ce temps, le feu a ravagé les deux étages du presbytère. « Les dégâts auraient pu être plus impor-

tants », fait valoir le commandant Frédéric de Vargas. Le policier a très vite reçu des signalements de suspects. « Nous avons une description très précise de trois jeunes gens, deux garçons et une fille, qui ont été vus en train de mettre le feu, certainement pour s'amuser, et qui sont restés sur place assez longtemps après les faits. Je leur conseille d'assumer leurs actes et de venir se présenter au commissariat. » Le recours aux caméras de surveillance des commerces alentours devrait aider à une résolution rapide si les suspects ne se manifestent pas.

Les pompiers, eux, sont restés jusqu'à 3 heures du matin pour arroser les lieux. Le magasin de chaussures Wapiti a notamment été endommagé. 220 habitations du secteur ont par ailleurs été privées de gaz. Hier, à 17 heures, GRDF signalait que la situation était revenue à la normale.



www.sudouest.fr

Retrouvez les vidéos de l'incendie sur notre site Internet.

Ce sera donc l'Open de tennis Jean-Gombert

Lundi s'est tenu le Conseil municipal. En introduction, la maire Pascale Belle a planifié plusieurs réunions de commissions en vue de la préparation du prochain budget comprenant les travaux pour les ateliers techniques, la salle des fêtes et le club de football. Pour chacun de ces dossiers, des demandes de subventions seront faites.

Parmi les nouvelles touchantes, Pascale Belle a donné lecture d'un courrier reçu de Nadine Gombert acceptant de donner le nom de son époux à l'Open de tennis, qui se déroulera du 16 au 28 mai au Tennis Club de Borderies.

Les dirigeants du club se sont dit particulièrement honorés par cette décision qui leur permettra d'appeler ce tournoi Jean-Gombert, le fondateur du club.

Bientôt une nouvelle jumelle

Durant le conseil, ont suivi une réflexion sur l'achat de panneaux de signalisation, sur la réfection de la voirie, la mise en place de bordures notamment pour le chemin James-Tesson.

Le maire Belle a poursuivi en précisant qu'à la suite de la mise en place de la communauté d'agglomération, les communes se devront d'harmoniser leurs taxes fiscales, les taux pratiqués par la commune de Javrezac se trouvant parmi les taux les plus bas, d'où la volonté de ne pas augmenter cette année afin de faire profiter les habitants de la commune de - peut-être - cette dernière année de répit. . . Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation est à 6,45 %, 7,9 % pour la taxe foncière du bâti à et 37,81 % pour le foncier non bâti. Toujours à l'ordre du jour et après la



Jean Gombert, l'ancien maire de la commune, disparu en février 2015. ARCHIVES PH M

mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal - habitat (Pluuh) par la CdC de Grand-Cognac, la commune a souhaité récupérer son droit de préemption pour ce faire les élus ont validé à l'unanimité une délibération en ce sens.

Parmi les sujets divers, le futur jumelage avec la ville de Sao Jao Da Pequeiras située à 80 km de Porto au Portugal a été évoqué. Une délégation composée du président Alain Moreau, de la maire Pascale Belle, du maire adjoint Michel Autret partira le week-end du 5 et 6 mars à la rencontre du futur jumeau portugais.

De fait, le café citoyen initialement prévu le 5 mars est reporté au samedi 12 mars, de 10 heures à midi, au centre culturel derrière la mairie. Ce café citoyen portera sur les projets d'embellissement de la commune, tous les habitants sont donc invités à y participer.

Colette Guné

■ CHÂTEAUBERNARD

Deux randonnées à vélo. L'AS Verriers organise deux randonnées à vélo ce dimanche. Attention l'horaire de départ est désormais avancé à 8 h 30. Le point de rencontre se fait toujours devant l'usine Verallia. Circuit 58 km : Burie, Migron, Pignac, Thors, Les Vignes, Bréville, Orlut, Châteaubernard. Parcours 78 km : identique jusqu'à Thors puis Matha, Sonnac, Brie-sous-Matha, Ballans, Macqueville, Courbillac, Sigogne, Sainte-Sévère, Réparsac, Nercillac, Châteaubernard.

Humour. Le comité des fêtes organise un spectacle d'humour avec Paulo, intitulé « À travers champs », ce vendredi, à 20 h 30 au Castel. Réservations : 05 45 32 18 91. Tarif : 20 €, placement libre.